myenergy
Luxembourg

Procédure de demande
Prêt à taux 0

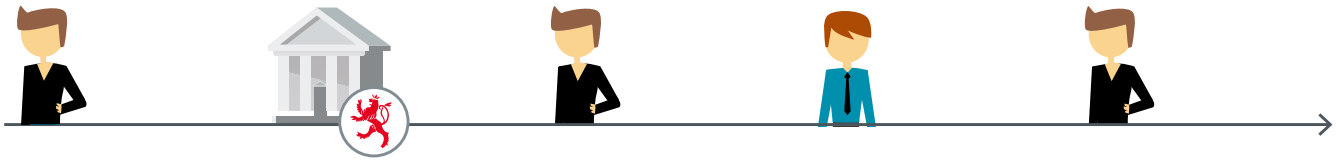

01
Demandeur
Demande de RDV auprès du Guichet unique des aides au logement

02
Guichet unique des aides au logement
Création d'un dossier d'éligibilité et attribution de l'accord avec la prise en charge du conseiller en énergie agréé

03
Demandeur
Mandat à un conseiller en énergie agréé pour un conseil en énergie avec rapport

04
Conseiller agréé
Élaboration du concept de rénovation :
- visite des lieux
- concept d'une rénovation énergétique intégrale
- liste des mesures retenues pour la réalisation

05
Demandeur
Demande d'offres auprès de 3 entreprises différentes par mesure envisagée (obligatoires)

06
Entreprise
Établir l'offre des mesures retenues et conformes à la PRIMe House

---

Conseiller agréé
Vérification de la conformité des offres
- obligatoire avant la demande de l'accord de principe

07
Demandeur
Demande de l'accord de principe auprès du Guichet unique des aides au logement :
- obligation d'annexer les 3 offres par mesure envisagée
- mettre en évidence l'offre la plus avantageuse

08
Guichet unique des aides au logement
Attribution de l'accord de principe pour les mesures envisagées et pour le prêt à taux 0%

09
Banque conventionnée
Accord d'un prêt à taux 0%

10
Demandeur
Mandater l'entreprise pour la réalisation des travaux et informer le conseiller agréé de la mise en œuvre de l'isolation

11
Entreprise
Réalisation des travaux

Conseiller agréé
Contrôle visuel de la mise en œuvre sur chantier

12
Entreprise
Facture conforme aux mesures réalisées

Conseiller agréé
Rapport final

13
Demandeur
Demande de la liquidation des aides PRIMe House

14
Guichet unique des aides au logement
Liquidation des aides PRIMe House